

**délibération :**  
**D\_2025\_3\_9**

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 41

Votants : 48

**Objet : Bâtiment ex-  
ATAC \_ Avenants aux  
marchés publics de  
travaux \_ Autorisation  
de signature**

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 10 juillet à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 03 Juillet 2025

**Titulaires** : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur MONDO Thierry, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur GODRON Charles, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNYI Anastasia, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur BLONDEL Alain, Madame CARRASCO Armelle, Monsieur LUCQUIN Gilles

**Pouvoirs :**

Monsieur MASSET Julien a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain  
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc  
Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur MONDO Thierry  
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Madame PODOROJNYI Anastasia

Madame MOREAU Patricia a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick  
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard  
Monsieur CHAUVIN Marc a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

**Absent(s)** : Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis, Madame FLON Martine

**Excusé(s)** : Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame MOREAU Patricia, Madame BENOIT Florence, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur POULAIN Michel

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2024-2-5 en date du 5 mars 2024 portant approbation du programme des travaux et autorisation de lancement des consultations de marchés publics correspondants,

Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2024-5-3 en date du 11 juillet 2024 portant attribution des marchés publics de travaux et autorisation de signature de ces derniers,

Vu les marchés publics de travaux signés en date du 06 août 2024,

Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2025-1-10 en date du 25 février 2025 portant autorisation de signature d'avenants aux marchés de travaux,

Vu les projets d'avenants aux marchés publics de travaux, ci-annexés,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 30 juin 2025,

Considérant que le marché public a été passé sous la forme d'un marché alloté en 13 lots définis comme suit :

- Lot 01 - Gros-œuvre
- Lot 02 - Charpente métallique
- Lot 03 - Étanchéité
- Lot 04 - Bardage
- Lot 05 - Menuiseries extérieures
- Lot 06 - Plâtrerie - Faux-plafonds
- Lot 07 - Menuiseries intérieures
- Lot 08 - Électricité
- Lot 09 - Plomberie sanitaire
- Lot 10 - Chauffage - Ventilation - Climatisation
- Lot 11 - Revêtements durs
- Lot 12 - Peinture
- Lot 13 - Voirie - Réseaux divers

Considérant qu'il convient de statuer sur les projets d'avenants concernant les lots ci-dessous :

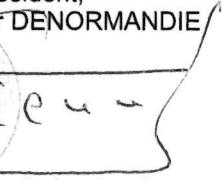
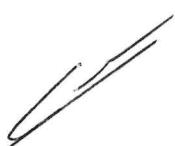
Lot Nº	Entreprise attributaire	Montant initial du marché € HT	Avenant Nº	Montant de l'avenant € HT	Objet de l'avenant	Plus- value ou moins- value par rapport au marché initial € HT	% cumulé d'augmen- tation ou minoration par rapport au marché initial
2	PRATEC	35 256.83	2	+ 836	<i>Retrait Croix Saint André découverte suite au retrait du bardage</i>	Moins- value	- 68.11
3	CUB	39 754.82	2	+ 1 571.90	<i>Mise en place de costières métalliques manquantes ou endommagées suite à la dépose du bardage + Réparation descentes pluviales découvertes dans l'épaisseur du bardage existant</i>	Moins- value	- 16.96
7	ASTEL	30 678.05	2	+ 3 265.96	<i>Remplacement du local technique par un placard technique</i>	Plus- value	+ 9.02

					+ Création d'un placard pour fermer l'accès à la crinoline + bloc boîtes aux lettres		
8	MONTELEC	36 928.96	1	+ 2 246.50	Modification de la zone sanitaires à la demande Restos du Cœur	Plus-value	+ 6.08
13	PAGOT	229 569,06	1	+ 30 405.48	Modification réseaux, travaux de voirie. Travaux supplémentaires d'aménagement suite à différence de niveaux constatées lors des démolitions Ajout d'arbres	Plus-value	+ 13.24

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants aux marchés de travaux, tels que présentés ci-dessus et tels qu'annexés à la présente délibération ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

**Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Président,  
 Roger DENORMANDIE  
  
 Le secrétaire de séance  


Emis le 10/07/2025, transmis en sous-préfecture  
 et rendu exécutoire le 15/07/2025

*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.*